

L'année 2022 démarre en fanfare dans le portage salarial !

Nous venons d'apprendre que la principale organisation patronale du secteur, le PEPS, a envoyé, à plusieurs de ses membres, une convocation à une procédure disciplinaire pouvant aboutir à leur exclusion.

Vous allez nous dire, en quoi ce conflit, interne au patronat, peut-il intéresser les salarié.e.s ? Et bien c'est la raison de cette convocation qui est intéressante et qui devrait faire réfléchir les salarié.e.s porté.e.s sur les pratiques de cette organisation. En effet, le PEPS leur reproche d'être labellisés « *Zéro Frais cachés* » (*label indépendant délivré par la FEDEP'S*) et de faire valoir cette labélisation sur leur site internet, les réseaux sociaux et dans leur communication de manière générale... Ils sont accusés de porter le discrédit sur l'ensemble des entreprises de portage salarial en faisant valoir leur labélisation auprès de leurs interlocuteurs et du grand public.

Mais est-ce si étonnant ? Rappelons-nous que le PEPS est à l'initiative de la rédaction de l'avenant n°2 de la convention collective qui permet aux entreprises de portage salarial (EPS) de prélever sur le compte des salarié.e.s porté.e.s quasiment tout et n'importe quoi : A titre d'exemple, une entreprise adhérente du PEPS (*non convoquée, elle !*) fait supporter le coût de sa cotisation auprès de cette organisation patronale à ses salarié.e.s



porté.e.s sous prétexte que celle-ci soit proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé par l'EPS, et donc par ses salarié.e.s porté.e.s. Dans cette affaire, le PEPS, censé promouvoir l'éthique et les bonnes pratiques au sein du secteur, se décrédibilise encore un peu plus et avec lui tout le secteur !



Pour en savoir plus sur vos droits, téléchargez notre ouvrage en flashant le QR-code ci-contre.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (*cocher la case correspondante*) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.